

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL NATATION HANDISPORT

NORD-OUEST

• **SAINT-BRIEUC** •

PISCINE AQUABAIE - BASSIN 50M

29-30 MARS 2025

ENTRÉE LIBRE - GRATUIT

Organisé par : Saint-Brieuc Handisport & Comité Départemental Handisport 22



Côtes d'Armor
le Département



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



**Saint-Brieuc Handisport et
Le Comité Départemental Handisport
des Côtes d'Armor
ont le plaisir de vous accueillir les**

29 et 30 mars 2025

Au

**Complexe Aqualudique Aquabaie
de Saint-Brieuc**

**CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL
ZONE NORD OUEST**

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES



29 et 30 mars 2025 – Samedi Après-Midi / Dimanche Matin

LIEU



Espace Aqualudique AQUABAIE – bassin 50 m – 6 couloirs
Zone de Brezillet - Rue Pierre De Coubertin - 22000 Saint-Brieuc

ACCUEIL



Accueil : Samedi matin à partir de 10 h

Mise à Disposition du bassin de 10 h à 12 h
à partir de 10 h avec 1 ligne d'eau et 2 lignes d'eau à partir de 11 h

Echauffement à partir de 14 h 00

**CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL
ZONE NORD OUEST**

TRANSPORT

En voiture : il faut suivre la route et les indications d'un GPS quelconque



HÉBERGEMENTS



Vous trouverez toutes les informations pour vous loger sur le site de l'Office de tourisme de Saint Brieuc. (Hôtel, Gîtes, ...)

> Pour **PLUS D'INFORMATIONS**, cliquez ici ou à l'adresse suivante :
<https://www.baiedesaintbrieuc.com/hebergements/>

RESTAURATION



<https://www.baiedesaintbrieuc.com/adresses-gourmandes/trouver-un-restaurant/>

**CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL
ZONE NORD OUEST**

ORGANISATION TECHNIQUE

RÈGLEMENT

<https://www.natation-handisport.org/wp-content/uploads/2025/01/Reglement-Sportif-General-Natation-MAJ20012025.pdf>

----- Extraits du règlement

Programmes paralympiques – p13

	PAPILLON		DOS		NAGE LIBRE				BRASSE		3-4 NAGES	
	50	100	50	100	50	100	200	400	50	100	150	200
S1			X	X	X	X	X		SB1			
S2			X	X	X	X	X		SB2	X		
S3			X		X	X	X		SB3	X	SM3	X
S4			X		X	X	X		SB4		SM4	X
S5	X		X		X	X	X		SB5		SM5	X
S6	X			X	X	X		X	SB6		SM6	X
S7	X			X	X	X		X	SB7		SM7	X
S8		X		X	X	X		X	SB8		SM8	X
S9		X		X	X	X		X	SB9		SM9	X
S10		X		X	X	X		X			SM10	X
S11		X		X	X	X		X	SB11		SM11	X
S12		X		X	X	X		X	SB12		SM12	X
S13		X		X	X	X		X	SB13		SM13	X
S15	*	X	*	X	X	X	*	X	SB15	*	SM15	X

* Les nageuses et nageurs des catégories S15-SB15-SM15 pourront s'engager sur l'ensemble des épreuves de leur programme. Cependant ils ne pourront avoir accès au podium que sur les épreuves au programme des catégories S10-SB9-SM10.

Classifications – p23

Cette compétition est ouverte à l'ensemble des classifications comme décrites dans la [Section B – Titre III – Chap. 3- Article f.](#)

Procédure de qualification - p23

Sont autorisés à participer :

- Les nageuses et les nageurs ayant participé au second plot du CNC de la saison en cours. Ils peuvent s'engager et participer uniquement aux épreuves auxquelles ils ont pris part lors du second plot du CNC sans avoir été disqualifiés et rajouter une épreuve de leur choix correspondant à leur programme paralympique.
- Les nageuses et les nageurs membres du collectif Performance.

CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL ZONE NORD OUEST

Relais

Chaque club et/ou région pourra présenter jusqu'à deux équipes de relais mixte par épreuve du programme. Les équipes de relais devront être composées obligatoirement de deux nageuses et de deux nageurs. Les nageuses et nageurs participants aux relais devront obligatoirement avoir réalisé une qualification individuelle pour les Championnats Inter-régionaux 50m. 2024-2025 lors du 2nd plot du CNC 2024-2025. Les épreuves de relais ne pourront se tenir qu'à condition de participation de 2 équipes de deux structures différentes à minima. La mise en place de ces épreuves seront confirmées lors de la réunion technique.

Forfaits – p24

Tout forfait avant la date limite des inscriptions à la compétition donnera lieu à un remboursement des frais engagés.

Après la clôture des inscriptions à la compétition, pour tout forfait, quel que soit sa nature, aucun frais engagé ne sera remboursé.

Une amende de 50€ sera à payer à la commission nationale :

- Pour tout forfait annoncé à moins de 7 jours du 1^{er} jour de la compétition sauf forfaits médicaux.
- Tout forfait médical non soumis dans les délais.
- Pour tout forfait sur plot (non présentation du nageur en chambre d'appel).

Une amende de 100€ sera à payer à la commission nationale :

- Pour tout forfait en finale sauf forfaits médicaux soumis dans les délais.

Critères de classement – p25

Attribution des points

Ce processus, dépendant des performances réalisées par les nageuses et les nageurs est à la base de l'établissement des classements.

Les points seront calculés par le logiciel informatique spécifique, basé sur la table de cotation W.P.S.

En dessous de 1 point, les points seront calculés par le rapport de la performance réalisée sur la performance marquant 1 point sur l'épreuve dite.

Classement

Les classements de chaque épreuve se feront à partir des points acquis par la nageuse ou le nageur sur l'épreuve lors de la compétition. **L'ensemble des classements par épreuves sera multi-genre, multi-classe et par catégorie d'âge.**

Chacune des performances chronométriques individuelles réalisées par les nageuses et nageurs correspond à un calcul de points basé sur la table de cotation W.P.S. (cf. *attribution des points*).

Pour les épreuves de relais, le classement sera établi en fonction des performances chronométriques.

Titre et récompense – p25

Une remise de récompenses Interrégionales multi-genre, multi-classe par catégorie d'âge sera mise en place.

Les médailles seront fournies par la commission nationale aux commissions régionales organisatrices.

Ces remises de récompenses devront appliquer les modalités de remises de récompenses des Championnats de France 50m (règle du Minus One). Cf. [Titre III – Chap. 4](#)

-----Fin extraits du règlement

LES INSCRIPTIONS

Frais d'engagement :

Les frais d'engagements sont de 3 € par épreuve par nageur au bénéfice du Comité Départemental Handisport 22 par virement en précisant le nom de votre club dans le libellé :
NOM DU CLUB + ENGTS CI ST BRIEUC

Banque 15589	Guichet 22870	N° de compte 006186828 41	Clé RIB 23
Titulaire du compte	: COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DES COTES D'ARMOR MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS 18 RUE PIERRE DE COURBERTIN 22440 PLOUFRAGAN		
Domiciliation	: CCM ST BRIEUC CENTRE VIL		
Devise	: EUR		
IBAN FR76 1558 9228 7000 6186 8284 123			BIC CMBRFR2BXXX

Période et méthode d'inscriptions

Période d'engagements : 24 février au 11 mars à 23h59

Lien pour inscriptions : [Cliquez ici](#)

Inscription d'un officiel – Obligatoire à partir de 2 nageurs engagés

Conformément au règlement sportif 2024-2025 (Titre III – Chapitre 2 – Article d ; p10)

[Chaque club participant et ayant plus d'un nageur engagé sur l'ensemble du circuit de compétition national, s'engage à fournir un officiel ou un élève officiel pour faire partie du jury de ce même plot ou championnat.]

Tout manquement à cette règle entrainera une pénalité financière de 50€ à l'ordre de l'organisateur.]

Forfaits avant la compétition

Période autorisée de déclaration de forfaits (hors médicaux) : Jusqu'au 22 mars

SUIVI ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Administratif : evenements.cdh22@gmail.com

Technique : Adrien BILLION : adrien.cdh22@gmail.com

Aude LANNUEL : p.aude22@gmail.com - 06.62.41.20.51

Problème interface accès club : natation@handisport.org

**CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL
ZONE NORD OUEST**

PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT



PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT



CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL
ZONE NORD OUEST